

## **2M CONSEILS & ETUDES**

**Société par actions simplifiée  
au capital de 1 000 euros**

**Siège social : 255 impasse Louis Ferdinand Hérold,  
34070 MONTPELLIER  
989 103 965 RCS MONTPELLIER**

### **PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 4 NOVEMBRE 2025**

L'an 2025,  
Le 4 novembre,  
A 10h00,

*Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.*

Monsieur Martin MORVAN, demeurant 207 Chemin de Galinet, 13790 ROUSSET,

Associé Unique de la société 2M CONSEILS & ETUDES,

Après avoir exposé que

- qu'il conviendrait de transférer le siège social du 255 impasse Louis Ferdinand Hérold, 34070 MONTPELLIER au 7, Rue Alberto Santos Dumont 34430 Saint Jean de Védas et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
- qu'il conviendrait de prendre acte d'une cession d'actions intervenue plus tôt ce jour et d'agréer en conséquence un nouvel associé,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- à la prise d'acte d'un acte de cession intervenue ce jour et à l'agrément d'un nouvel associé,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

## **PREMIÈRE DÉCISION**

Monsieur Martin MORVAN, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 255 impasse Louis Ferdinand Hérold, 34070 MONTPELLIER au 7, Rue Alberto Santos Dumont 34430 SAINT JEAN DE VEDAS à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

### **ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.**

*"Le siège social est fixé : 7, Rue Alberto Santos Dumont 34430 SAINT JEAN DE VEDAS "*

Le reste de l'article demeure inchangé.

## **DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associé Unique prend acte d'une cession de titres intervenue plus tôt ce jour au travers de laquelle l'associé unique a cédé 500 actions lui appartenant au profit de la SARL GROUPE BMS, société à responsabilité limitée au capital de 3 350 000 euros ayant son siège social sis Parc Marcel DASSAULT, 600 Rue Henri Farman 34430 SAINT JEAN DE VEDAS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 833 173 966 RCS MONTPELLIER.

## **TROISIÈME DÉCISION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique  
Martin MORVAN

